

U.DR.4.1**ÉQUIPEMENTS ET ATTRACTEURS DE RAYONNEMENT RÉGIONAL**

Catégorie	Développement régional	Priorité	A
Instance(s) responsable(s)	Communes	Instance(s) concernée(s)	Communes
Stratégies sectorielles	S.U.3		
Description	<p>État actuel En règle générale, chaque commune possède ses propres infrastructures de base, souvent sans coordination au-delà de ses frontières, entraînant ainsi une démultiplication des équipements. Toutefois, afin de rationaliser les coûts et l'utilisation du territoire, progressivement, de nombreuses synergies en matière d'équipements publics ont été mises en place entre communes voisines, à l'image de déchetteries ou de centres scolaires.</p> <p>État attendu Sur le périmètre du PA, il existe encore un potentiel important en matière de synergies entre communes. En multipliant ces infrastructures et équipements publics intercommunaux, des économies d'échelles et une meilleure cohésion territoriale au-delà des frontières communales sont attendues. Par ailleurs, un partage des coûts entre communes permet de proposer des services et des équipements de meilleure qualité à l'ensemble des habitants de l'agglomération.</p> <p>À noter les projets actuellement en cours sur le principal secteur de zones d'intérêt général de l'agglomération, situé à Martigny et affichant un rayonnement cantonal. Il regroupe aujourd'hui de nombreuses activités sportives (terrains de foot, de tennis, piste d'athlétisme, patinoire couverte, piscine), le Centre d'Expositions et de Réunions de Martigny (CERM), des musées, des vestiges archéologiques ou encore de nombreuses surfaces de stationnement à destination des employés du centre-ville notamment.</p> <p>Cette importante portion de ville va prochainement évoluer avec la mise en place de projets de mobilité (aménagement de la halte ferroviaire de Martigny-Expo, mesure MS.4.1 / VS-14), d'espaces publics (« coulée verte » reliant le centre de la ville romaine et le centre-ville actuel) ou programmatiques (extension du CERM, développement d'un parc de loisirs en lien avec Barryland, etc.). À l'exception de la « coulée verte » qui est au stade des premières réflexions, les autres projets sont en cours.</p> <p>Finalement, à Fully, le projet de développement régional (PDR) Fully prévoit de développer la maison de la Petite Arvine et de promouvoir la branche viticole à travers des chemins didactiques et une meilleure organisation de la filière.</p>		
Opportunité et utilité	<p>Opportunité: La mesure répond au besoin (2.2) de répartir plus efficacement les dynamiques territoriales par une coordination régionale, profitant ainsi des économies d'échelle afin d'offrir des équipements de qualité à tous les habitants de l'agglomération du coude du Rhône.</p> <p>Utilité principale: CE2: L'utilité principale de la mesure vise à poursuivre le développement vers l'intérieur par une gestion coordonnée des infrastructures générant de fortes nuisances et diminuer ainsi leur besoin en surface (CE.4.3).</p>		



Coordination entre transports et urbanisation

À chaque développement d'infrastructures et d'équipements publics intercommunaux, il est essentiel d'intégrer les questions de mobilité pour permettre une accessibilité optimale à ces sites, notamment au travers des modes doux et des transports publics.

Pour le secteur principal de zones d'intérêt général de l'agglomération, la coordination entre transports et urbanisation est renforcée par l'implantation de la halte ferroviaire de Martigny-Expo et par l'amélioration des parcours vers le centre-ville.

Pour les autres projets (PDR, etc.), des études d'accès multimodal seront lancées afin de concilier au mieux les différents flux d'usagers et les aires d'accueils.

Réalisation

État de coordination dans le PDC (au 01.01.21) Pas concerné

État de planification

Extension du CERM : études préliminaires en cours.
Parc de loisirs Barryland : concours d'architecture jugé
Coulée verte : premières réflexions en cours.
PDR Fully Destination Petite Arvine : projet défini.

Calendrier de mise en oeuvre

Extension du CERM : phase de réalisation 2024-2028
Parc de loisirs Barryland : phase de réalisation 2024-2028
Coulée verte : études de détail d'ici à 2024
PDR Fully Destination Petite Arvine : phase de réalisation 2020-2026

Autres

Fiches concernées du PDC C.2, C.8, D.5, D.1, D.4 **Fiches concernées du PDi** U4

Impacts sur les domaines transversaux

Les mesures de détail peuvent être concernées ou avoir un impact sur les éléments suivants (en gras) :

Nature / environnement

- Environnement gris : **OPA**ir / **OP**B / ORNI / OPAM / OSites
- Environnement vert : **OE**aux / OSol / OFo / OPN
- Dangers naturels. Liés au Rhône, disparaîtront avec la réalisation du projet R3

Agriculture

- Surfaces d'assolement

Lien avec les autres mesures

MS.4.1 Nouvelle halte (ferroviaire) Martigny-Expo (PRODES)
P.R.4.2 Prolongation des espaces publics vers le Rhône
P.R.4.3 Valorisation du paysage du Coude du Rhône

Documents mis à disposition –

Plan de situation

État juin 2021, périmètre évolutif

